

Sujet :PPRM DE SAINT DIDIER DE LA TOUR

Date :Thu, 4 Nov 2021 20:15:03 +0100

De :chalbi

Pour :ddt-pprm-stdidierdelatour@isere.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Bonjour,

Voici nos observations concernant le PPRM de SAINT DIDIER DE LA TOUR (ST ANDRE LE GAZ Bas Verel.)

Bien cordialement.

Christiane GUILLET

38490 SAINT ANDRE LE GAZ

PPRM Saint André le gaz : remarques sur Bas-Verel-Quartier de la Gare

Remarques sur la grande diversité de traitement de parcelles voisines

Christiane Guillet 36 rue Paul Langevin 38490 Saint André le Gaz chalbi@free.fr

Pierre Jullien 12 rue du docteur Roux 38490 Saint André le Gaz pi-jullien@orange.fr

Le classement des parcelles du Bas-Verel (Saint André ; quartier de la Gare) aboutit à une carte complexe faisant apparaître :

- Des ilots placés sur la rupture de pente de la tranchée PLM classés RE2 et expertisés « aléa moyen », probablement suite aux recherches d'archives et/ou de sondages, toutefois en zone « u »,
- Des ilots sur terrain plat, immédiatement au sud des précédents, classés RE0 et expertisés « aléa faible » (sur emplacement travaux miniers avérés) et en zone « n » ;
- Un ilot en limite sud classé RE0n mais expertisé « aléa faible » (sur emplacement seulement suspecté de travaux miniers),

Cette complexité résulte des traitements de classement extrêmement divers et enchevêtré pour des parcelles voisines. La cohérence des choix reste à expliquer, malgré les indications contenues dans le dossier :

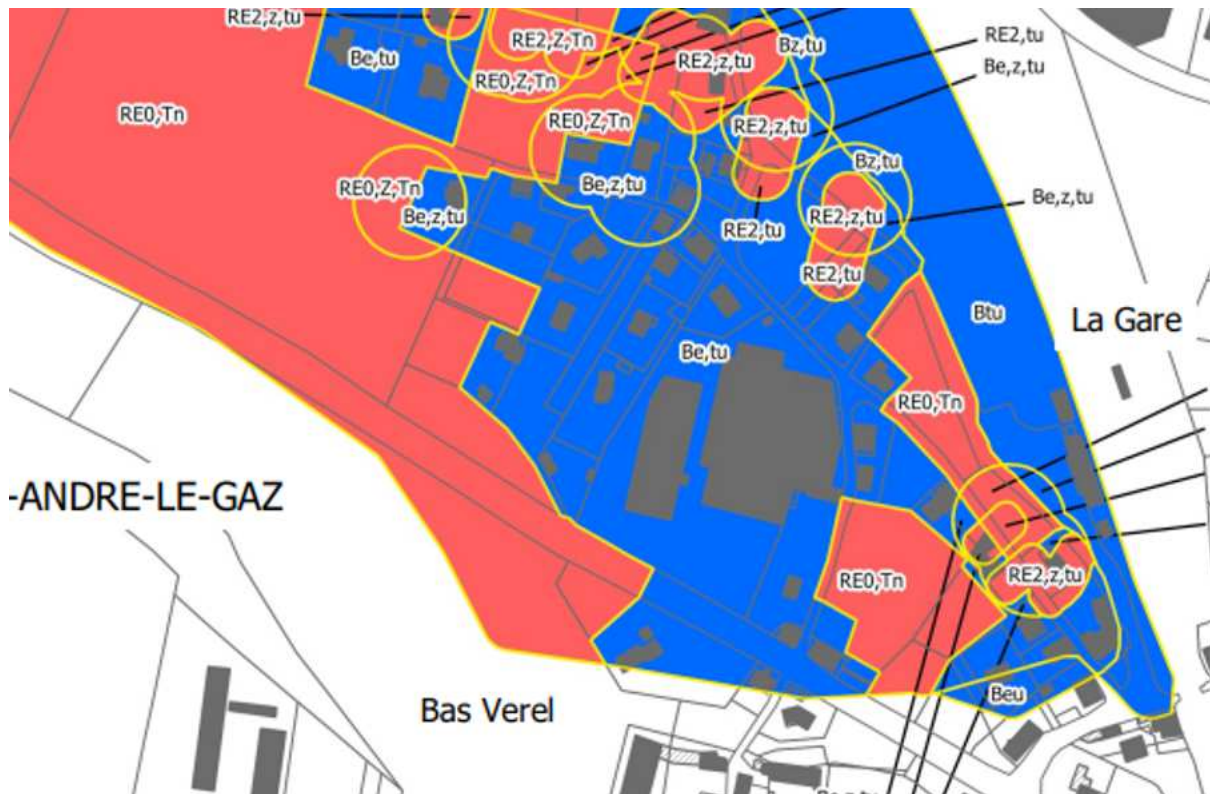
-exemple 1 : Aléas (carte jaune-vert) : Principe de précaution, certes, mais alors : à quoi sert la distinction « travaux avérés » vs « travaux supposés » bien documentée dans le dossier, mais sans conséquence sur le classement ?

-exemple 2 : Occupation (urbanisé-non urbanisée) : Le classement « u » vs « n » semble jouer un grand rôle sur le choix « R » ou « B » : pourquoi cette dépendance, si on reste homogène dans l'utilisation du principe de précaution attaché aux aléas ?

En conclusion : Les affirmations figurant au dossier concernant cette zone (Saint André-Gare) ne sont pas alarmantes (*voir carte n°2 jointe*) et semblent en contraste avec les classements (zonages rouges) proposés (*voir carte n°1 jointe*).

Il est à souligner que cette zone minière a été abandonnée depuis 1865. La zone contient des habitations antérieures à cette date, donc à l'abri des travaux miniers possibles. De plus, cette ancienneté des travaux miniers devrait distinguer radicalement cette zone d'autres, par exemple « Ratassière » à Saint Didier, exploitée pendant presque un siècle de plus.

Carte n°1 : Classement des parcelles



Carte n°2 : Aléas : jaune=faibles avérés / vert=faibles supposés / orange=moys

